

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur produit : **ARDEX Adhésif époxy 100 % solides, partie A, résine**  
Numéro de code de produit : 70046440  
Nom commercial/Synonymes : ARDEX Résine adhésif époxy 100% solides  
Matériau utilisé : Adhésif époxy 100% Solides haute performance pour tous types de carrelage et pierre.

Utilisations non recommandées : Utilisez uniquement comme recommandé dans la fiche technique du produit.

**Nom et adresse du fabricant :**



ARDEX L.P.  
400 Ardex Park Dr.  
Aliquippa, PA 15001 É.-U.



**Nom et adresse de l'importateur canadien**

ARDEX Canada, Inc.  
44, colline Chipman  
Suite 1000  
Maison Brunswick  
Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)  
E2L 2A9  
CANADA  
905-673-2739 (bureau) Information seulement.  
613-282-7964 (cellulaire) Information seulement.  
**Voir le numéro d'urgence ci-dessous.**

N° de téléphone : 1-(888) 512-7339 ou +1 (724) 203-5000  
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>  
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : **CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (appel à frais virés)**

### SECTION 2 – IDENTIFICATION DES RISQUES

**Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et RPD (norme SIMDUT 2015)**

: Sensibilisation, cutanée; catégorie 1  
Irritation oculaire; catégorie 2A  
Irritation cutanée; catégorie 2



**Pictogrammes SGH**

:

**Mot d'Avertissement**

: Avertissement

**Mentions de Danger**

: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une irritation cutanée.

**Conseils de Prudence**

: Éviter de respirer les vapeurs/poussières. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques, provinciales, et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Lorsque le produit est utilisé de la façon conseillée, l'air ne contient pas de

poussière en suspension. Voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour en savoir plus.

**Dangers non classifiés ailleurs** : Aucun.

**Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue**

: 100% des ingrédients de ce produit ont une toxicité aiguë inconnue par inhalation.

### SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	CAS :	% (par poids)
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	30 – 60
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3	10 – 30
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	10 – 30
Polymère: résine époxy de bisphénol F + épichlorhydrine	28064-14-4	5 – 10
Silice hydrophobe	67762-90-7	1 – 5

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

### SECTION 4 – PREMIERS SOINS

- Général** : Appeler le centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de symptômes respiratoires : appeler un médecin.
- Contact avec la peau (ou les cheveux)** : Enlever les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Notes à l'attention du médecin** : Traiter selon les symptômes.
- Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)**
- Inhalation* : L'inhalation des vapeurs peut causer une légère irritation du système respiratoire. Les symptômes peuvent inclure la toux et l'irritation.
- Peau* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs et des démangeaisons.
- Yeux* : Cause de l'irritation. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons, des larmoiements, ou de la douleur.
- Ingestion* : Peut causer des douleurs d'estomac avec des nausées et des vomissements.
- Effets d'une exposition à long terme (chronique)**
- : Une inhalation prolongée peut avoir un effet néfaste sur les poumons avec des symptômes comme la toux et l'essoufflement. Certains individus peuvent faire d'expérience d'une réaction de sensibilisation de la peau après l'exposition prolongée. Des expositions subséquentes peuvent causer une réaction d'hypersensibilité de la peau (éruption, gonflement).
- Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial**
- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.  
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.  
Ingestion.

## SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

**Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse, ou eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Un jet d'eau risque de propager la substance en feu.

**Produits dangereux de combustion** : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone et autres gaz issus des processus de combustion.

**Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité**

: Ininflammable dans des conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés peuvent se rompre lorsqu'ils sont exposés à une chaleur excessive ou une flamme en raison de l'accumulation de pression interne.

**Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie**

: Les pompiers doivent porter un équipement de protection adéquat ainsi qu'un appareil respiratoire intégral autonome fonctionnant en mode de pression positive. Si cela ne présente aucun danger, retirer les contenants de la zone touchée par l'incendie. Il peut être utile de vaporiser de l'eau pour refroidir les équipements exposés à la chaleur et aux flammes. Une fois le feu éteint, nettoyer avec précaution tout l'équipement et les surfaces exposées aux émanations.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)**

: Ininflammable.

Taux NFPA : 0 - Minime    1 – Léger    2 – Modéré    3 – Sérieux    4 – Sévère  
Santé : 2    Inflammabilité : 1    Instabilité : 0    Risques spéciaux : 0

## SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** : Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent porter l'équipement de protection adéquat contre les produits chimiques.

**Équipements de protection** : Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8.

**En cas d'urgence** : Ce produit ne contient aucun produit chimique qui nécessite de signaler des déversements ou des rejets dans l'EPA des États-Unis. En cas de déversement ou de rejet, appelez le numéro d'urgence indiqué à la section 1 pour obtenir des conseils.

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : Aucune signalée.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

: Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Rassembler la substance déversée et la placer dans un contenant adéquat pour pouvoir l'éliminer ultérieurement (voir la section 13). Avertir les autorités compétentes requises.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

: Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

**Références à d'autres sections** : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

## SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**Instructions spéciales/Procédures de manipulation sans risque**

: Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire, ni fumer sur le lieu de travail. Se laver avec soin après manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter tout contact répété ou prolongé avec la peau. Éviter d'inhaler la poussière ou les vapeurs du produit. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé. Utiliser uniquement avec une aération suffisante.

Les poussières de ponçage et de meulage peuvent être nocives en cas d'inhalation. Lors du retrait de ce produit des installations existantes (c'est-à-dire lors d'une rénovation), porter des lunettes de sécurité et une protection respiratoire contre la poussière due au meulage, à l'écaillage ou à la pulvérisation mécanique. Porter des lunettes de sécurité et de protection respiratoire de la poussière.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Conserver dans le contenant d'origine. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou reconditionnement commercial.

**Substances incompatibles** : Voir Section 10.

**Matériaux de conditionnement spéciaux**

: Toujours conserver le produit dans des contenants fabriqués dans les mêmes matériaux que le contenant de la substance.

## SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

**Limites d'exposition admissibles** : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Composition	N° CAS :	ACGIH VLE		OSHA PEL	
		TWA	STEL	PEL	STEL
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0,025 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)	N. D.	0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable) (règle de la limite finale)	N. D.
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
Polymère: résine époxy de bisphénol F + épichlorhydrine	28064-14-4	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
Silice hydrophobe	67762-90-7	10 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	N. D.	6 mg/m <sup>3</sup> (NIOSH)	N. D.

**Mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur résultant de la manipulation de ce produit.

**Équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

: Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit.

**Protection cutanée**

: Porter des gants imperméables. Des matériaux tels que le caoutchouc nitrile ou Viton (caoutchouc fluorocarboné) sont recommandés.

**Protection du corps**

: Lorsqu'une exposition extensive à la substance est possible, porter des combinaisons résistantes, tabliers et bottes pour éviter tout contact.

**Protection respiratoire**

: Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeur ou de poussière, ou des expositions dépassant tout PEL, portez un respirateur approuvé par le NIOSH pour les vapeurs organiques.

**Équipements de sécurité du site** : Il convient de mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

**Considérations générales sur l'hygiène**

: Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou la poussière. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

## SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: pâte	<b>Apparence</b>	: blanc cassé
<b>Odeur</b>	: caractéristique	<b>Seuil olfactif</b>	: N. D.
<b>pH</b>	: 8 (dilué)	<b>Masse volumique</b>	: 1,52
<b>Point d'ébullition</b>	: N. D.	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: N. D.
<b>Point de fusion/congélation</b>	: N. D.	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: légère
<b>Pression de vapeur (mm Hg @ 20°C / 68°F)</b>	: N. D.	<b>Taux d'évaporation (acétate de <i>n</i>-butyle = 1)</b>	: N. D.
<b>Densité gazeuse (air = 1)</b>	: N. D.	<b>Volatils (% par poids)</b>	: N. D.
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 2,67 g/L, A + B, ASTM D2369		
<b>Taille des particules</b>	: N. D.	<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable
<b>Point d'éclair</b>	: >199 °C (>390 °F)	<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Méthode du point d'éclair</b>	: Creuset fermé Setaflash		
		<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)</b>	: Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	: N. D.	<b>Température de décomposition</b>	: Non disponible
<b>Viscosité</b>	: N. D.	<b>Propriétés d'oxydation</b>	: Non disponible
<b>Classification d'inflammabilité</b>	: Ininflammable		
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	<b>Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques</b>		
	: N'est pas supposé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.		

## SECTION 10 – RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

<b>Réactivité</b>	: Le produit réagit avec les amines pour former des polymères. De la chaleur se développe à la suite de cette réaction.
<b>Stabilité</b>	: Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
<b>Réactions dangereuses</b>	: Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.
<b>Conditions à éviter</b>	: La chaleur extrême.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Substances oxydantes.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	: Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

## SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption par voie cutanée</i> : NON <i>La peau et les yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Symptômes d'exposition</b>	: Voir la section 4.
<b>Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit</b>	
<i>Inhalation</i>	: N. D.
<i>Oral</i>	: > 10 000 mg/kg
<i>Voie cutanée</i>	: > 8 000 mg/kg
<b>Données toxicologiques</b>	: Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë de chaque ingrédient individuel.

Composition	CAS No.	LC50 (4 h)		LD50, mg/kg	
		Inhalation, rat, mg/L	Orale, rat	Dermique, lapin	
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3	N. D.	11 400	> 23 500
(Alkyle en C12-14) éther glycidyle	68609-97-2	N. D.	17100	N. D.
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3	N. D.	> 5 000	> 2 000
			> 1 000 (dose maximale dans l'étude)	
Silice hydrophobe	67762-90-7	N. D.		> 2 000

**Corrosion ou irritation cutanée** : Provoque une irritation de la peau.

**Graves lésions/irritation oculaires** : Provoque une irritation grave des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

: Contient un composant connu pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée. Ne contient pas de sensibilisants respiratoires connus.

**Mutagénicité des cellules germinales**

: Aucune connue.

**Statut carcinogène**

: Contient de la silice cristalline (quartz) qui est répertoriée comme cancérigène par inhalation par le CIRC (Groupe 1), l'ACGIH (Groupe A2), le NTP (Groupe 1) et l'OSHA (OSHA Select cancérigène). La silice cristalline est inextricablement attachée à la pâte et ne peut pas devenir aéroportée dans des conditions normales d'utilisation. Voir la section 7 pour plus d'informations.

**Toxicité reproductive**

: Aucune connue.

**Toxicité organe cible spécifique, exposition simple**

: Aucune connue.

**Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée**

: Aucune connue.

**Danger par aspiration**

: Aucune connue.

**Renseignements complémentaires** : Voir la section 2 pour plus d'informations.

## SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement**

: Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

**Écotoxicologique**

: Aucune donnée disponible.

**Écotoxicité**

: Aucune donnée disponible.

**Biodégradabilité**

: Aucune donnée disponible.

**Potentiel de bioaccumulation**

: Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol**

: Aucune donnée disponible.

**Évaluation TBP et tPtB**

: Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs**

: Aucune donnée disponible.

## SECTION 13 – ÉLIMINATION DES RÉSIDUS

**Manipulation en vue de l'élimination** : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

**Moyens d'élimination**

: Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

**Conditionnement**

: Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

**RCRA**

: Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets, contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

## SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Transport des marchandises dangereuses	ONU 3082	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	9	III	
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Ce produit est expédié en Quantité Limitée selon le RTMD 1.17.				
49 CFR/DOT	ONU 3082	Substances dangereuses pour l'environnement, liquide, n.o.s. (contient : Bisphénol A-épichlorhydrine polymère; Bisphénol F-épichlorhydrine polymère)	9	III	
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Ce produit est expédié en Quantité Limitée selon le 49 CFR 173.155 (b).				

Polluant marin : Oui

## SECTION 15 – RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

### Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) : Aucune signalée.

SARA TITRE III : Sec. 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355 : Ce produit ne contient pas de substance extrêmement dangereuse.

SARA TITRE III : Sec. 311 et 312, Exigences des FDSs, 40 CFR 370 Classes de risque :

Sensibilisation, cutanée; catégorie 1  
Irritation oculaire; catégorie 2A  
Irritation cutanée; catégorie 2

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Le seuil pour ce produit est de 10 000 livres.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : ce produit n'est pas soumis aux exigences de notification de la loi américaine SARA, car il ne contient aucun constituant chimique toxique au-dessus des concentrations de *minimes*.

### Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Voir l'étiquette du produit pour plus d'informations concernant la Proposition 65.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information ?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI
La silice cristalline, quartz	14808-60-7	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

## SECTION 16 – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Taux HMIS : \* - Risque chronique 0 – Minime 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave  
Santé : \*2 Inflammabilité : 1 Réactivité : 0 EPP : Gants et lunettes de sécurité

**Légende** :

- ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
- CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
- CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
- COV : les composés organiques volatils
- DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
- EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
- FDS : la fiche de données de sécurité
- HCS : Hazard Communication System (É.-U.)
- HMIS : Système d'information pour les matières dangereuses
- HPR : Règlement sur les produits dangereux ou Hazardous Products Regulations
- Inh : Inhalation
- LCPE : loi canadienne sur la protection de l'environnement
- LES : Liste extérieure des substances (du Canada)
- LIS : Liste intérieure des substances (du Canada)
- N. D. : Non disponible
- N. D. : Sans objet
- NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
- N<sup>o</sup> CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
- n.o.s. : not otherwise specified (non spécifié autrement)
- NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
- OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
- PEL : Limite d'exposition permmissible
- RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
- RPD : Règlement sur les produits dangereux
- SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
- SCAQMD : South Coast Air Quality Management District, ou Côte sud District de gestion des qualité De L'Air (en Californie)
- SGH : Système globale harmonisé ou Globally Harmonized System
- SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- S. O. : Sans objet
- STEL : Limite d'exposition à court terme
- TBP : Toxines persistantes et bioaccumulables
- TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
- TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
- TWA : Moyenne pondérée dans le temps
- VLE : Valeurs limites d'exposition

#### Clause de non-responsabilité

Les renseignements présentés dans ce document tiennent lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Ils ont été préparés en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Ces renseignements ne sont pas exhaustifs. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni impliquée. Ardex L.P. ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

**Préparée par :**  
**ARDEX L.P.**  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, É.-U.  
15001

+1 (724) 203-5000  
Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

**Date de révision**

04 janvier 2024

**Fin du document**